1614 - Jean Richer - Trésor du nouveau style et protocole de la chancellerie de France - BSB Munich

Auteurs : Chancellerie

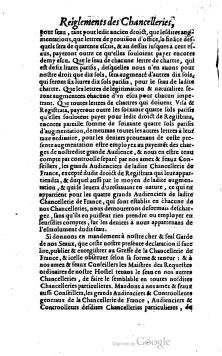

Reiglements des Chancelleries,

payer sans, tient pour lédit ancien droict, que léditeur augmentation, que lettres de provision d'office, & finiez dét, quels lors de quarante escus, & au dessus iusques à cent escus, payement outre ce qu'ils seulement payer encores demy escu. Que le sieu de chacune lettre de charme, qui est finie toutes parties, desquelles nous n'en mettons point nostre droit que dix sols, sera augmenté d'autres dix sols, qui seront du lieres du sols parties, pour le sieu de ladite charme. Que les lettres de légitimation & nouvelles seront augmentées chacune d'vn escu pour chacun impétrant. Que toutes lettres de clémence qui doivent Vifs & Regiffrés, payeront outre les sieu ainsi quatre sols parties qu'elles seulement payer pour ledit droict de Regiffrant, encores pareille somme de soixante quatre sols parties d'augmentation, demeurant toutes les autres lettres à leur taxe ordinaire, pour les deniers provenans de cette présente augmentation estre employez au payement des charges de nostredite grande Audience, & nous en estre rendu compte par controolle séparé par nos amez & féaux Conseillers, les grands Audienciers de ladite Chancellerie de France, excepté ledit droict de Regiffrant qui leur appartiendra, & dépend aussi par le moyen de ladite augmentation, & qu'ils seront d'ordonnance en nature, ce qui est appartient pour les quatre grands Audienciers de ladite Chancellerie de France, qui sont établis en chacune de nos Chancelleries, nous démontrerons deffermais déchargez, sans qu'ils en puissent rien prendre ou employer en leurs frais comptez, lor les deniers à nous appartenans de l'emolument desdites sieu.

Si donnons en mandement à nostre cher & féal Garde de nos Seaux, que cette nostre présente déclaration il face lire, publier & enregistrer au Greffe de la Chancellerie de France, & icelle observer selon la forme & teneur : & à nos amez & féaux Conseillers les Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel tenans le sieu en nos autres Chancelleries, de faire le semblable en toutes nosdites Chancelleries particulieres. Mandons à nos amez & féaux aussi Conseillers, les grands Audienciers & Controolleurs generaux de la Chancellerie de France, Audienciers & Controolleurs desdites Chancelleries particulieres, &

Digitized by Google

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImage(s) : Google/Bayerische StaatsBibliothek
LangueFrançais
SourceMünchen (De), Bayerische StaatsBibliothek, BV022623169
Format (largeur x format)8°
CouvertureParis
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImage(s) : Google/Bayerische StaatsBibliothek

Informations sur le fichier

Nom original : Page_00107.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.52 Mo
Dimensions : 1276 x 1979 px
Fichier créé par Anne Réach-NgôFichier créé le 19/07/2017 Dernière modification le 15/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/files/show/72831